

République Française
Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil municipal

Séance du lundi 7 novembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Le lundi sept novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le vingt-huit octobre 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Sandrine LELIÈVRE, Yves LE GALL, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Christophe LAINÉ.

Monsieur Jérôme CHOPIN est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-07/11-08 Finances/ Budget annexe « Lotissement communal de Hédé »/ Décision modificative n° 1

Un prêt relais d'un montant de 250 000 € a été souscrit en 2020 auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux de viabilisation du terrain du lotissement communal de Hédé.

Il s'agit d'un prêt à taux révisable et indexé sur l'Euribor 3 mois.

Le capital restant dû est de 178 565€ après le remboursement partiel de 71 435€ en novembre 2021.

En raison de l'augmentation importante de l'euribor 3 mois cette année, le montant des intérêts sera plus élevé que prévu pour 2022.

De plus, dans la mesure où le dernier lot est vendu, il est proposé de procéder au remboursement anticipé à la date du 15 novembre 2022 du capital restant dû.

Sur la base du décompte établi par le Crédit Agricole, le montant des intérêts pour 2022 sera de 580€. Pour information le montant des intérêts payés en 2021 était de 180.90 €.

Le crédit voté au BP 2022 étant de 200 €, il est nécessaire de voter un crédit complémentaire de 380 € à l'article 6611 « intérêts réglés à l'échéance » financé par une diminution du crédit à l'article 605 « Achats de matériels, équipements et travaux ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en section de fonctionnement du Budget annexe « Lotissement communal de Hédé » telle que présentée ci-dessus et jointe en annexe à la présente délibération
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait les dits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE



Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le 08/11/2022

ID : 035-213500994-20221107-BUDG_LOT_DM1_2-BF

35099

DOMLOUP

Code INSEE

Lotissement communal Rue de Hédé

DM n°1 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Charges intérêts

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-90 : Achats de matériel, équipements et travaux	380,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	380,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-608-90 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €	380,00 €	0,00 €	0,00 €
R-796-90 : Transferts de charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	380,00 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	380,00 €	0,00 €	380,00 €
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	380,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	380,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	380,00 €	760,00 €	0,00 €	380,00 €
Total Général		380,00 €		380,00 €

(1) y compris les restes à réaliser